Commune de Rully
5 Place de la Mairie
71150 RULLY

ARRÊTÉ DU MAIRE V89/2025

Portant sur l'interdiction de la circulation

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande en date du 29.09.2025 de M. VARRAULT Nathan, entreprise DBTP, concernant des travaux de coulage au Domaine Jean-Baptiste PONSOT, 26 grande rue – 71150 RULLY.
Considérant que les travaux empiètent temporairement sur la chaussée, 26 grande rue – 71150 RULLY

ARRÊTE

Article 1 : Les travaux auront lieu le mercredi 8 octobre 2025 de 7h45 à 12h00.

Article 2 : La grande rue, du n°17 au n°35 - 71150 RULLY sera interdite à la circulation durant cette période.

Article 3 : Une déviation sera mise en place par la rue de Chagny, et la rue du Pont d'Arrot – 71150 RULLY.

Article 4 : Il sera interdit de stationner à cet emplacement pour toute la durée des travaux.

Article 5 : Les panneaux indiquant ces interdictions seront mis en place par le pétitionnaire.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché de manière visible au droit du chantier avant et pendant toute la durée de l'exécution du chantier.

Article 7 : Madame le Maire, la Gendarmerie Nationale et le pétitionnaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à RULLY
Le 30 septembre 2025

Le Maire
Sylvie TRAPON

MAIRIE DE RULLY
71150 SAONE ET LOIRE

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.